

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE
SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DU SCoT ROVALTAIN
Drôme-Ardèche**

Le 11 décembre 2018 à 18H30 le Comité syndical s'est réuni à Chabeuil sous la présidence de Lionel BRARD Président du syndicat mixte.

Etaient présents : Mesdames JUNG, LAMBERT, MOURIER, ROSSI et Messieurs ANGELI, BANDE, BONNET, BRARD, BRET, BRUNET, CARDI, CHANTEPY, CHAUMONT, CHOVIN, DELOCHE, GAUTHIER, LARUE, PERTUSA, PRELON, REVOL, ROUYEYROL, SOULIGNAC, VALETTE, VALLON.

Pouvoirs : de Mme GIRARD à M. SOULIGNAC, de Mme THORAVALL à M. PRELON, de M. DARD à M. BRUNET, de M. DUBAY à M. BRET, de M. LUNEL à M. CARDI, de M. PRADELLE à M. BONNET, de M. ROLLAND à M. BRARD, de M. SIEGEL à M. REVOL.

Date de convocation 30 novembre 2018 - Nombre de délégués en exercice : 44 - Nombre de délégués présents : 24
Nombre de pouvoirs : 8

Objet : Contrat vert et bleu du Grand Rovaltain : demande de subvention pour le volet « Urbanisme » A1 -Tranche 2

Considérant que par sa délibération n°15-17 du 15 septembre 2015, le syndicat mixte a décidé de porter le Contrat vert et bleu,

Considérant que par sa délibération numéro 15.08.564 du 16 octobre 2015, le Conseil Régional a décidé d'approuver le projet de Contrat Vert et Bleu entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Syndicat mixte du SCoT Rovaltain Drôme-Ardèche, et son financement par le Conseil Régional,

Considérant que ce Contrat contient un volet A « Urbanisme » qui comporte notamment une action conduite par le Syndicat mixte du SCoT intitulée A1 « Intégration de la Trame Verte et Bleue dans les Documents d'Urbanisme », organisée en deux tranches (tranche 1 : juin 2015-novembre 2018 ; tranche 2 : décembre 2018-octobre 2020),

Considérant la délibération n°16-15 du 25 octobre 2016 par laquelle le syndicat a décidé du lancement de plusieurs actions dont l'action A1 tranche 1,

Considérant que la tranche 1 de l'action A1 est terminée,

Entendu le rapport présenté par le vice-président,

Il est proposé d'engager la tranche 2 de l'action A1 sur la période décembre 2018 – octobre 2020, dont le plan de financement est établi comme suit :

Actions	Intitulé	Dépenses	Financement		
			Syndicat Mixte du SCoT	Région AURA	Total
A1 – Tr. 2	Intégration TVB dans les Documents d'Urbanisme	12 624 €	2 525 €	10 099 €	12 624 €
	Taux de financement		20 %	80 %	100 %

LE COMITÉ SYNDICAL, après avoir délibéré

Pour : 24 délégués dont 8 disposant d'un pouvoir et représentant 32 voix

Contre : 0

Abstention : 0

DECIDE,

- **D'approuver** le plan de financement de l'action A1-tranche 2 sur la période décembre 2018 à octobre 2020 tel que présenté ci-dessus,
- **D'autoriser** le Président à déposer la demande de subvention auprès du Conseil Régional pour un montant de 10 099 €, soit 80 % du coût total,
- **D'autoriser** le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré le 11 décembre 2018 et ont signé au registre tous les membres présents.

Lionel BRARD



Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line on the left and a large, stylized loop on the right.